

“
La Banque
Transatlantique
est fière
d'apporter son
soutien aux
talents des
Français de
l'étranger
”

► COMMUNIQUÉ

Lauréats des Trophées des Français de l'étranger 2016.

Le 15 mars 2016, dans le cadre de la cérémonie des Trophées des Français de l'étranger organisée par *lepetitjournal.com*, Bruno Julien-Laferrrière, Président de la Banque Transatlantique, a remis le prix du public à Fabien Yoon, jeune acteur et entrepreneur français en Corée du Sud, dont le parcours original a remporté le vote des internautes.

Les Trophées des Français de l'étranger sont une occasion de valoriser les succès les plus remarquables et les projets exceptionnels réalisés par nos compatriotes à l'international.

Le palmarès des nominés, composé de six autres lauréats, fait également honneur à la France : l'unique enseignante

de philosophie en langue chinoise à Taiwan ; la cofondatrice d'une ONG dédiée à la réinsertion sociale et professionnelle de jeunes en danger aux Philippines et en Inde ; le jockey titulaire de 185 victoires aux Etats-Unis et sélectionné pour représenter la France à Macau ; la directrice d'un centre de conservation des chimpanzés en Guinée ; le chef cuisinier d'un restaurant gastronomique à Dubaï ; le fondateur d'une des premières agences de voyage en Inde.

La Banque Transatlantique est fière d'apporter son soutien aux talents des Français de l'étranger.

► INGÉNIERIE PATRIMONIALE

Détenir des stock-options ou des AGA (attributions gratuites d'actions) dans un contexte international.

Toute personne ayant vécu dans plusieurs pays connaît les complexités inhérentes à la mobilité internationale, sur le plan fiscal et patrimonial comme sur le plan administratif.

Pour les salariés bénéficiaires de plans de stock-options et/ou d'attributions gratuites d'actions, cette situation peut vite se transformer en véritable casse-tête, tant les facteurs de complexité sont multiples :

Chaque pays dispose de ses propres barèmes fiscaux et sociaux qui s'appliquent sur les gains réalisés, voire latents (« *exit tax* »). De plus, les faits générateurs de l'impôt varient : il peut en effet s'agir de l'attribution des droits (Belgique), de l'acquisition des titres (USA, Royaume-Unis, Allemagne) ou encore de la cession des titres (France, celle-ci constituant une exception notable dans le monde). Enfin, les règles de calcul des gains et les modalités de déclarations et de collectes de l'impôt (retenue à la source) sont également très disparates.

A cela s'ajoutent les complexités propres à la mobilité internationale : détermination par pays de la période de référence fiscale, application des conventions internationales bilatérales, problématiques de change, etc...

Le salarié bénéficiaire se retrouve souvent seul face à ces difficultés, et même les consultations auprès de cabinets fiscaux, parfois prévues par son employeur, n'intègrent que très rarement cette forme de rémunération.

La Banque Transatlantique, leader en France de la gestion de plans d'actionnariat managers, a développé depuis

plusieurs années des solutions pour accompagner les salariés bénéficiaires de plans en mobilité internationale :

- Suivi des droits et titres issus d'options et d'attributions d'actions gratuites, grâce à notre système de gestion de plans entièrement développé en interne. Cet outil, paramétré avec les réglementations d'une centaine de pays, suit la mobilité du salarié pays par pays et applique à chaque opération – et pour chaque attribution ou ligne de titres – les traitements fiscaux et sociaux adéquats.

- Accompagnement individuel des salariés par un conseiller patrimonial spécialisé dans les cas de mobilité internationale. Cet accompagnement intervient à chaque étape jalonnant la vie du plan : avant l'opération, afin de valider l'intérêt de celle-ci au regard de la situation fiscale du salarié ; après l'opération, afin de faire face aux différentes déclarations fiscales locales ; et enfin, lors du réinvestissement des gains.

Les salariés bénéficiaires de plans dont la gestion est confiée à la Banque Transatlantique bénéficient d'office de ces prestations¹. Toutefois, même les salariés bénéficiaires de plans non gérés par la Banque peuvent, dans le cadre de notre offre individuelle, bénéficier de cette expertise. Il leur suffit, pour cela, d'en faire simplement la demande auprès de leur conseiller habituel.

¹selon les procédures mises en place avec les entreprises

La gestion des plans d'actionnariat managers par la Banque Transatlantique

120 sociétés clientes, dont près de la moitié nous ont rejoints au cours des cinq dernières années, issues soit de grands groupes français (cotés ou non), soit des filiales de groupes internationaux

Plus de 110 000 bénéficiaires en gestion, répartis dans plus de 120 pays

Des parts de marché conséquentes, reflétant notre position de leader : 23 % du CAC40, 23 % du SBF120, 23 % du Dow Jones et 18 % du S&P100

► PHILANTHROPIE

Philanthropie et impôt de solidarité sur la fortune.

La réduction d'ISF pour dons.

Les dons consentis à certains organismes d'intérêt général ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 75 % des versements, dans la limite de 50 000 € par an (limite diminuée à 45 000 € en cas de cumul avec les réductions « ISF-PME »).

Les dons ISF doivent être versés à des organismes d'intérêt général limitativement énumérés par la loi, dont le siège se situe dans l'Union européenne, en Norvège ou en Islande.

Sont notamment éligibles aux dons ISF les fondations reconnues d'utilité publique et les établissements de recherche ou d'enseignement supérieur. En revanche, ne sont admis ni les fonds de dotation, ni les associations reconnues d'utilité publique (sauf celles ayant pour objet le financement et l'accompagnement de la création et de la reprise d'entreprises).

Les mêmes versements ne peuvent ouvrir droit à la réduction d'ISF et à la réduction d'impôt sur le revenu. Néanmoins, le redevable peut choisir d'affecter une partie

des versements à l'une ou à l'autre des réductions d'impôts. Par ailleurs, les non-résidents redevables de l'ISF peuvent bénéficier de ce dispositif de réduction d'impôt.

Donation temporaire d'usufruit et réduction de l'assiette de l'ISF.

La donation temporaire d'usufruit ne permet pas de bénéficier du dispositif de réduction d'ISF pour dons. Mais elle permet au donateur de soutenir une cause philanthropique tout en diminuant l'assiette de son ISF. En effet, le bien objet du démembrement est exclu du patrimoine net taxable du donateur nu-propriétaire pendant la durée de l'usufruit temporaire.

De plus, les revenus du bien donné ne sont plus à déclarer par le donateur, ce qui lui permet de limiter son ISF par le plafonnement des revenus. Lorsque l'opération atteint le terme stipulé, le donateur retrouve la pleine propriété du bien.

L'administration fiscale a écarté tout risque d'abus de droit en la matière, à condition notamment que la donation soit constatée par un acte notarié et qu'elle soit conclue pour une durée minimale de trois ans.

► MARCHÉS FINANCIERS

Naviguer dans un monde incertain.

La violente correction des marchés en début d'année a été en grande partie corrigée, même si les principaux indices boursiers restent en territoire négatif. Sur le marché obligataire, les fortes tensions du début d'année se sont fortement atténuées. Néanmoins, depuis le début du mois d'avril, le retour de l'appétit pour le risque a finalement été mis à mal. En effet, les incertitudes sur la croissance future et l'impact sur les résultats des entreprises sont venus de nouveau entamer la confiance des investisseurs.

Le soutien des Banques centrales ne semble plus rassurer.

Aux Etats-Unis, Janet Yellen, la présidente de la Réserve fédérale (Fed) a continué à communiquer sur la poursuite de la hausse graduelle des taux directeurs, tentant de maintenir la confiance. De fait, les anticipations concernant la prochaine hausse ont été repoussées à la fin 2016. En zone Euro, l'action de la BCE a été plus radicale. A l'occasion de sa dernière réunion elle a encore réduit ses principaux taux directeurs, abaissant notamment le taux sur les dépôts des banques à la Banque centrale à -0,4 %. En même temps, les achats d'actifs ont été portés à 80 Md€ et devraient intégrer les achats de dette d'entreprises. Toutefois, ces mesures n'ont apporté qu'un soutien très temporaire au marché.

Survenance d'une méfiance sur les conséquences des politiques monétaires accommodantes.

En zone euro notamment, bien que l'action de la Banque centrale européenne (BCE) semble soutenir le marché obligataire, certains s'inquiètent de la conséquence des taux bas, voire négatifs, sur de nombreux agents économiques. A ces interrogations viennent s'ajouter des incertitudes politiques, que ce soit sur les politiques menées par le nouveau

gouvernement portugais, l'absence de gouvernement pérenne en Espagne et, bien évidemment, pour l'ensemble de l'Europe, l'impact que pourrait avoir une décision des Britanniques de sortir de la communauté européenne (« Brexit ») lors du référendum du 23 juin prochain.

Appréhender les mois à venir avec une certaine prudence.

Toutes ces préoccupations sont légitimes et il est important d'appréhender les mois à venir avec une certaine prudence concernant les décisions à prendre en matière d'investissements financiers. Les férus de statistiques penseront même qu'il y a actuellement peu à attendre d'une prise de risque. Ils pourraient se réfugier derrière l'adage boursier : « Sell in May and go away ! » (« Vendez en mai et partez »), constatant que sur la période allant de mai à octobre les marchés financiers enregistrent des résultats peu probants.

Naviguer dans un futur incertain.

Néanmoins, il nous semble que les dernières statistiques relatives à la croissance ont été plutôt encourageantes. Aux Etats-Unis, on constate les prémices d'un léger rebond du secteur manufacturier alors que le marché de l'emploi reste robuste. En Europe, la croissance reste faible mais la dynamique de reprise ne semble pas remise en cause. Enfin, la croissance chinoise semble se stabiliser. N'oublions pas aussi que la faiblesse du prix du pétrole, même s'il se stabilise, reste un soutien pour le pouvoir d'achat. Ainsi, naviguer avec prudence dans un futur aussi incertain nous paraît judicieux mais il faut rester à l'affût d'un changement de cap et de sentiment sur les marchés.

Achevé de rédiger le 13 avril 2016

“
Les dernières
statistiques
relatives à la
croissance
ont été plutôt
encourageantes
”

